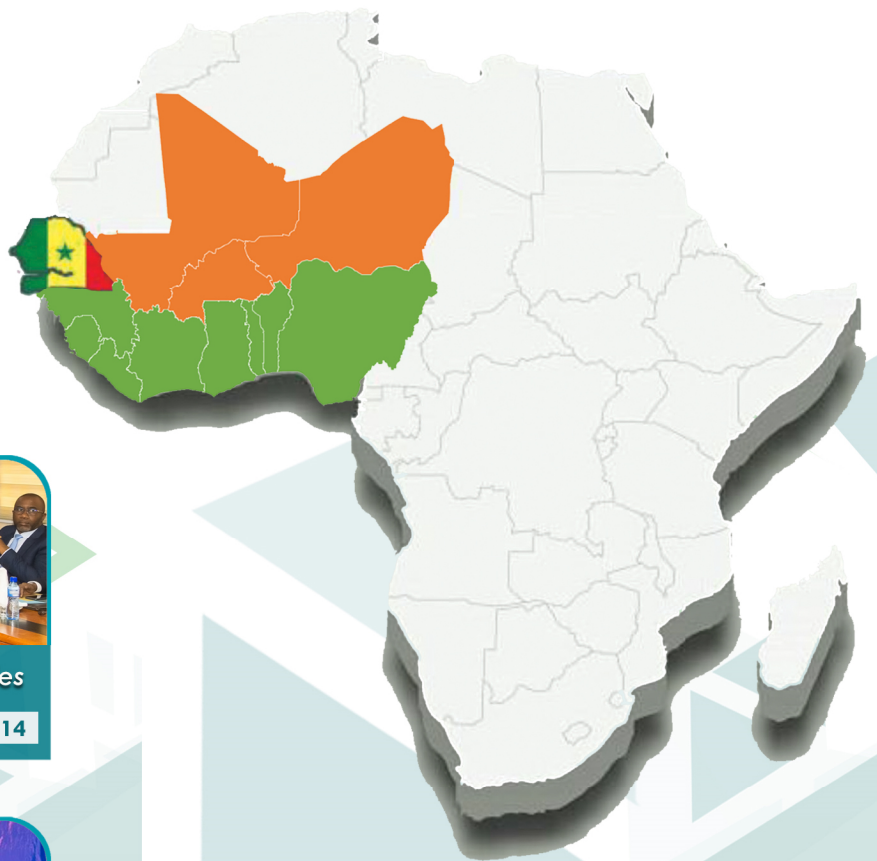




# Bulletin d'information sur l'intégration régionale

Février 2024  
Numéro : 9



Session extraordinaire du Conseil des  
Ministres de l'UEMOA

Page : 14



Journée de l'industrialisation africaine

Page : 6

## DOSSIER

Retrait du Mali, du Burkina Faso et du  
Niger de la CEDEAO : quels enjeux  
pour l'économie sénégalaise?

Page : 22

## NOS PARTENAIRES



*Bureau de la  
Représentation*



*Bureau National  
de la CEDAO*



# SOMMAIRE

RÉSUMÉ.....	P.4
ÉVÉNEMENTS PHARES.....	P.6
DOSSIER.....	P.22
TEXTES COMMUNAUTAIRES.....	P.27
SANTÉ & BIEN-ÊTRE.....	P.29

## EQUIPE DE LA REDACTION

### Orientations :

M. Souleymane DIALLO, Directeur général de la  
Planification et des Politiques économiques

Mme Oumy NDIAYE SARR, Coordonnatrice de la CSI

### Equipe de rédaction :

M. Souleymane LOUM THIAM

M. Ousmane SAMBE

Dr. Aliou NIANG FALL

Mlle Marième Fatou SEYE

Mlle Rokhaya THIAM

M. Mouhamed SECK

M. Mor DIOP

Mme Soda NDIAYE DIATTA

### Comité de lecture :

M. Ibrahima DIENG, Conseiller technique du DG

M. Assane Bouna NIANG, Conseiller technique du DG

M. Alassane Diallo, Directeur de la DPEE

### Infographie :

M. Thierno I. GAYE

### Edition :

Imprimerie BRISTOL

### Contact :

64, Rue Carnot X Saint Michel,  
en face BICIS prestige  
(+221) 33 889 72 63

**EMAIL :** [csi@economie.gouv.sn](mailto:csi@economie.gouv.sn)

**WEB :** [dgppe.sn/cellule-de-suivi-de-l-integration](http://dgppe.sn/cellule-de-suivi-de-l-integration)



La neuvième édition du bulletin d'informations sur l'intégration régionale (BIIR 9) revient sur les récents faits marquants de l'intégration régionale.

Au niveau de l'Union Africaine (UA), l'actualité a été marquée par la journée de l'industrialisation africaine en novembre 2023 dont le thème a porté sur « l'accélération de l'industrialisation de l'Afrique grâce à l'autonomisation des femmes africaines dans la transformation pour un marché intégré ». La déclaration conjointe a mis un accent particulier sur le rôle prépondérant des femmes et des jeunes dans le processus d'intégration afin de mieux exploiter leur potentiel. En outre, la question de l'investissement dans les domaines socio-économiques a été au centre des débats avec la signature d'un accord tripartite qui permettra de stimuler les opportunités commerciales à travers la promotion d'outils de financement innovant.

Au niveau de la CEDEAO, le fait saillant a été l'annonce, le 28 janvier 2024, du retrait de la CEDEAO des pays de l'Alliance des Etats du Sahel (AES), composée du Burkina Faso, du Mali et du Niger.

Ce numéro tente d'analyser dans un dossier spécial, les enjeux et défis de ce retrait pour l'économie sénégalaise. Les potentielles conséquences géopolitiques, économiques et sociales pour la communauté, sur les populations et les institutions régionales méritent une attention particulière. En effet, ces pays qui représentent près de 54,4% de l'espace régional et 20% de la population totale de la communauté jouent un rôle important dans le processus d'intégration. Ils représentent en moyenne 7,2% du produit intérieur brut de la CEDEAO sur la période 2020-2022 et contribuent pour 16,3% des ressources provenant des prélèvements communautaires de solidarité de la CEDEAO.

Les répercussions économiques pourraient être notoires pour ces pays du fait de leur position géographique (pays sans littoral). Cet enclavement fait des pays côtiers comme le Sénégal, des partenaires commerciaux stratégiques. Les implications potentielles de ce retrait sont, entre autres, la perturbation des échanges intracommunautaires, la réduction de la taille du marché et du potentiel économique, l'entrave à la libre circulation des personnes et le ralentissement de la mise en œuvre de certains programmes communautaires. Sur les exportations du Sénégal vers la CEDEAO, 56,3% sont destinées au Mali faisant de ce dernier le premier partenaire commercial du Sénégal. Le dossier met également l'accent sur la présence de plus en plus marquée du Maroc dans cet espace.

Au titre des activités courantes, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO a tenu, en décembre 2023 à Abuja, sa 64<sup>ème</sup> session ordinaire qui a mis un accent particulier sur la situation de la paix et de la sécurité dans la région. La Conférence a réitéré sa volonté de renforcer la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et a invité les Etats

concernés à mettre en œuvre des solutions adaptées. Également, dans le secteur du tourisme, la Commission de la CEDEAO a défini, en novembre 2023, avec les pays membres, les spécifications techniques d'une plateforme numérique destinée à classer les établissements d'hébergement touristique. A cet effet, un Régulateur de l'hébergement touristique de la CEDEAO (ETAR) a été mis en place pour superviser la mise en œuvre des normes et réglementations de l'hôtellerie. Par ailleurs, l'une des activités phares de cette Conférence a été l'inauguration du nouveau Centre d'information et de Coordination (CIC) du Pool d'énergie de l'Afrique de l'Ouest au Bénin. Ce centre vise à promouvoir la coordination entre les membres du pool et à faciliter les échanges entre les pays interconnectés de la région.

Au sein de l'UEMOA, les activités ont porté sur la Session extraordinaire du Conseil des Ministres en décembre 2023 qui a adopté le budget des organes de l'Union au titre de l'exercice 2024. Le budget est arrêté à 142 milliards FCFA contre des prévisions révisées de 145,5 milliards en 2023. L'analyse du rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale fait ressortir une consolidation des performances économiques avec une croissance qui s'est établie à 5,7%, en 2023, dans un contexte de détente des prix à la consommation et une réduction de 1,4% du déficit budgétaire. Les perspectives économiques et financières sur la période 2024-2028 indiquent une poursuite de la dynamique de croissance et une réduction progressive des déficits budgétaire et extérieur dans tous les États membres. La consolidation budgétaire pourrait s'observer en 2025 dans au moins cinq (05) États membres. Pour renforcer la résilience des économies de l'Union et assurer leur stabilité macroéconomique à moyen terme, il est impératif de créer voire préserver les conditions d'un climat socio-politique apaisé dans tous les États membres et de poursuivre les efforts de mobilisation des ressources tant internes qu'externes.

Par ailleurs, le bulletin est revenu sur les activités de l'UEMOA relatives au bilan de la Politique agricole de l'Union (PAU) ainsi que sur des axes de réflexion portant sur la coordination entre la politique monétaire et les politiques budgétaires des États membres dans un contexte de crises multiformes.

### Journée de l'industrialisation africaine



La Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès des Nations Unies, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel (ONUDI) a organisé la Journée de l'industrialisation africaine (JIA) à New York, le 20 novembre 2023 sous le thème : « **Accélérer l'industrialisation de l'Afrique grâce à l'autonomisation des femmes africaines dans la transformation pour un marché intégré** ». Pour rappel, l'intégration économique est devenue un levier important pour promouvoir une industrialisation durable et inclusive en Afrique. Les représentants des États membres des Nations Unies, des entités régionales et des organisations partenaires soutenant le développement durable de l'Afrique ont participé à cette journée.

La déclaration conjointe a souligné le rôle clé joué par les femmes dans la transformation de diverses industries et secteurs de services, qui contribuent de manière significative à l'agriculture, à l'industrie et au tourisme en Afrique. La participation des femmes est essentielle non seulement pour l'égalité des sexes, mais également pour promouvoir un développement

socio-économique accéléré. En outre, la déclaration a également mis l'accent sur le potentiel des femmes africaines dans l'industrie de transformation pour la mise en œuvre de l'accord et du protocole de la ZLECAf. À cette fin, un accord axé sur la participation des femmes au commerce intra-africain est en chantier. Bien évidemment, les femmes devraient contribuer non seulement au commerce, mais également dans la diversification des produits, la création d'emplois, la croissance inclusive et les grappes industrielles transfrontalières.

Les participants ont souligné la nécessité pour l'Afrique de renforcer le développement de ses compétences industrielles, de créer des opportunités pour une modernisation industrielle ciblant des entreprises appartenant à des femmes, d'améliorer l'accès au marché et le transfert de technologies dans les secteurs de production concernés et de soutenir des cadres et des mesures visant à faire progresser significativement la modernisation industrielle.

# Conférence africaine des régulateurs de l'enseignement et de la formation professionnels : renforcer la transformation numérique et la gouvernance des systèmes d'Enseignement et de Formation technique et professionnelle (EFTP) en Afrique



Le Département de l'Éducation, des Sciences, de la Technologie et de l'Innovation (ESTI) de l'Union africaine (UA), en collaboration avec l'Agence de Développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) et le Commonwealth of Learning (COL) a organisé la Conférence des régulateurs africains de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle (EFTP), du 30 novembre au 1er décembre 2023, à Nairobi (Kenya).

Cette rencontre avait pour objectif principal de définir des orientations pour renforcer la résilience et la gouvernance des systèmes d'enseignement et de formation technique et professionnelle (EFTP) en Afrique, au regard du rôle important desdits systèmes dans le développement économique du continent. Spécifiquement, la rencontre visait à apporter des solutions pour remédier à la fragmentation et au sous-financement des systèmes d'EFTP en Afrique, conduisant à une formation de mauvaise qualité et à une pénurie de travailleurs qualifiés.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du besoin urgent de transformation de l'éducation en Afrique qui fait face à une poussée

démographique de sa jeunesse projetée à 850 millions à l'horizon 2050. De plus, il est important de rappeler que l'UA avait déclaré 2023 « Année de l'éducation d'un Africain digne du 21<sup>ème</sup> siècle » en réponse à ce défi. Cette Conférence a été un événement crucial, réunissant les principales parties prenantes dont une dizaine de pays africains<sup>1</sup> et les organismes internationaux notamment l'Association caribéenne des Autorités nationales de Formation (CANTA), l'UNESCO et l'OIT dans le but de façonner l'avenir de l'enseignement technique et professionnel dans le continent. L'accent a été mis sur la transformation numérique et la gouvernance des systèmes d'EFTP, en cohérence avec la stratégie d'EFTP et la stratégie de l'UA pour la transformation numérique de l'éducation en Afrique.

La conférence a servi d'opportunité pour lancer le processus d'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions pour la transformation numérique de l'EFTP en Afrique à l'aide de l'apprentissage ouvert et à distance (ODL).

<sup>1</sup> Le Kenya, l'Éthiopie, les Seychelles, la Zambie, le Malawi, le Mozambique, le Lesotho, le Sénégal, le Nigéria, le Togo, le Cameroun, le Maroc, la Sierra Leone et le Tchad

# L'Union africaine signe un accord tripartite avec des partenaires pour catalyser un projet d'investissement de la diaspora de 3,9 millions de dollars dans huit pays africains



La Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de Développement (BAD) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont signé le 28 novembre 2023 à Addis-Abeba, en Éthiopie, un protocole d'accord sous forme de subventions de 3,9 millions de dollars. L'objectif de l'accord est de financer et de soutenir le projet « Rationaliser l'engagement de la diaspora pour catalyser les investissements privés et l'esprit d'entreprise en vue de renforcer la résilience (SDE4R) ». Ce projet vise à renforcer l'investissement, le capital humain et l'engagement philanthropique de la diaspora dans huit pays africains. Il s'agit de la Gambie, du Libéria, du Madagascar, du Mali, de la Somalie, du Soudan du Sud, du Togo et du Zimbabwe.

Selon la BAD, la diaspora africaine compte environ 160 millions d'individus, dont les envois de fonds vers le continent ont atteint 96 milliards de dollars en 2021. Cette contribution financière dépasse largement les 35 milliards de dollars d'aide publique au développement versés à l'Afrique la même année. A cet égard, la BAD a

approuvé le projet SDE4R le 04 juillet 2023, grâce au financement de la Facilité de soutien à la transition (FAT). De son côté, l'OIM mettra en œuvre le projet sur trois ans sous la supervision stratégique, les orientations et les conseils de la Commission de l'Union africaine. Il s'agit d'un exemple concret de partenariat Nexus Humanitaire-Développement-Paix (HDP) axé sur la mise en œuvre de cadres stratégiques et de priorités partagées.

Le projet stimulera les opportunités commerciales et le soutien technique à la résilience socio-économique à travers le continent en promouvant des outils de financement innovants et des initiatives de transfert de compétences. Le projet devrait compter 10 000 bénéficiaires directs et 40 000 indirects dans les communautés touchées par des conflits, des changements climatiques et d'autres catastrophes humanitaires et environnementales.



# Soixante-quatrième (64<sup>ème</sup>) session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement



La 64<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO s'est tenue le 10 décembre 2023 à Abuja, en République fédérale du Nigéria, sous la présidence de S.E. M. Bola Ahmed TINUBU, Président de la République fédérale du Nigéria et Président en exercice de la Conférence. Cette rencontre a constitué une occasion pour examiner certains dossiers relatifs à l'intégration régionale, à la situation de la paix et sécurité dans la région.

Au titre de l'intégration régionale, la Commission avait mis en place depuis novembre 2023, le Comité de haut niveau sur les modalités pratiques pour le lancement de l'ECO. A ce titre, la Conférence a ordonné à l'IMAO et l'AMAO de prendre part aux travaux dudit Comité en perspective de la prochaine réunion prévue en mai 2024.

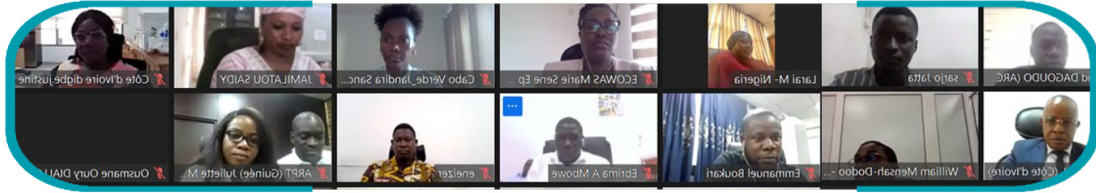
Au titre de la lutte contre le terrorisme et d'autres questions de sécurité connexes, la Conférence a instruit à la Commission de reprendre, sans délai, les mesures visant à activer la Force en attente de la CEDEAO en mode cinétique, pour mener des opérations dans les zones infestées par les groupes armés terroristes (GAT). A cet effet, elle a demandé à la Commission d'accélérer la convocation de la réunion des Ministres des

Finances et de la Défense des États membres pour arrêter les modalités de mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles internes sur une base obligatoire, en vue d'un soutien au déploiement de la force régionale de lutte contre le terrorisme.

Au titre de la situation politique en République du Niger, la Conférence a décidé de mettre en place un Comité des Chefs d'État composé de S.E. Faure GNASSINGBE, Président de la République Togolaise, S.E. Julius MAADA BIO, Président de la République de Sierra Léone et des Représentants du Président de la République fédérale du Nigéria et du Président de la République du Bénin. Le mandat du Comité est d'engager le dialogue avec le Conseil national pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) et les autres parties prenantes nigériennes, en vue de convenir d'une feuille de route pour une transition de courte durée. Ainsi, la Conférence pourra envisager un assouplissement progressif des sanctions imposées sur la base des résultats des discussions du Comité des Chefs d'État avec le CNSP.

Par ailleurs, elle a approuvé les conclusions de la 91<sup>ème</sup> Session ordinaire du Conseil des ministres.

# L'Observatoire du Numérique valide la cartographie de l'infrastructure régionale de fibre optique sous-marine et terrestre



Les Correspondants nationaux pour les Indicateurs (CNI) de l'Observatoire du Numérique (ECODOB) pour les télécommunications/TIC et la poste de la CEDEAO se sont réunis virtuellement en octobre 2023 afin de valider les points clés du rapport sur l'état d'avancement de l'économie numérique de la région en 2022.

Cette rencontre a également permis de procéder à la vérification des données collectées, de discuter des défis, des nouvelles exigences et des attentes à considérer en vue de la mise à niveau du cadre et de la plateforme de l'observatoire. Enfin, elle a été l'occasion de partager les indicateurs postaux et de mesurer les progrès du secteur.

Selon, la Cheffe de Programme E-applications et E-gouvernement Mme Marie Nde SENE AHOUCHEDE, il est primordial de disposer de données précises et variées dans l'optique de mesurer les avancées et l'impact du numérique dans la région. D'après Mme AHOUCHEDE, la multiplicité des parties prenantes intervenant dans la collecte des indicateurs nationaux peut freiner la conception d'une base régionale de statistiques comparables à celles du reste du monde de la société de l'information. Elle ajoute que des indicateurs postaux pertinents permettront d'affiner les stratégies de modernisation du secteur postal afin qu'ils catalysent la croissance du commerce électronique et contribuent significativement à l'atteinte des résultats et des avantages escomptés dans la communauté.

La réunion a permis d'examiner les points suivants :

- la revue des indicateurs de performance sur les télécoms/TIC et le secteur postal ;

- l'analyse des tendances régionales sur la période de 2020 à 2022 ;
- la validation de la cartographie de l'infrastructure régionale de fibre optique sous-marine et terrestre, incluant les points d'échanges Internet (IXP) et les centres de données ;
- le recensement des nouveaux besoins et attentes des CNI ainsi que les défis associés à l'exploitation de la plateforme, le cadre organisationnel et la méthode de collecte des données mis en place.

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- la prise en compte des nouvelles orientations de l'Union internationale des Télécommunications (UIT) sur les méthodes de calcul de certains indicateurs ;
- la collaboration des CNI avec les structures en charge de la cybersécurité et de la cybercriminalité ;
- l'utilisation de l'historique des données pour l'estimation des données non disponibles ;
- la sensibilisation des opérateurs de télécommunication pour la mise à disposition des données, dans des délais raisonnables ;
- l'alignement sur les pratiques de la Banque mondiale et de l'UIT ;
- la formation de nouveaux CNI.

# La CEDEAO développe une plateforme numérique de classification des établissements d'hébergement touristique



En novembre 2023, la Commission de la CEDEAO a convoqué une réunion avec les États membres à Dakar pour définir les spécifications techniques d'une plateforme numérique destinée à classer les établissements d'hébergement touristique.

Faisant suite à l'adoption du Règlement C.REG.2/07/23 établissant les critères réglementaires de classement des établissements d'hébergement touristique (TAE), un Régulateur de l'hébergement touristique de la CEDEAO (ETAR) a été mis en place pour réguler et superviser la mise en œuvre des normes et réglementations du secteur hôtelier. Dans cette perspective, la plateforme numérique est considérée comme un outil opérationnel efficace pour ce régulateur.

La plateforme numérique permettra de : (i) réduire les coûts et les délais pour les administrations publiques du tourisme responsables du classement des hôtels, (ii) promouvoir des métiers spécifiques à l'hôtellerie, (iii) disposer de données statistiques, en temps réel, sur l'offre hôtelière dans l'espace CEDEAO ainsi que sur les arrivées touristiques, (iv) garantir la transparence et l'équité dans les classements, (v) valoriser les établissements conformément à la réglementation de la CEDEAO, et (vi) renforcer la compétitivité de la destination CEDEAO.

D'après le Dr. Anthony Luka ELUMELU, Directeur chargé du secteur privé, la création d'une plateforme numérique pour les établissements d'hébergement touristique servira de centre d'information sur les options d'hébergement dans la région pour les touristes internationaux et régionaux.

Selon M. Mame Mbaye NIANG, Ministre du Tourisme et des Loisirs du Sénégal, cette action de numérisation et de classement des

établissements hôteliers intervient dans un contexte où le pays procède à la dématérialisation des procédures et à la finalisation du code du tourisme qui prend en compte les nouvelles règles et grilles de classification de la CEDEAO.

Les recommandations relatives aux fonctionnalités attendues de la plateforme, qui se déclinent en 05 espaces numériques implémentables de manière évolutive sont :

- la classification des EHT (Administrations, Promoteurs Hôteliers et Comptes Régulateurs) ;
- la mise en place d'un site Internet pour la promotion de la destination CEDEAO (Marketing, promotion des établissements conformes à la réglementation) ;
- le développement d'une formation ECOTOUR (espace de renforcement des capacités, formations téléchargeables, supports de cours, etc.) ;
- l'établissement et la vulgarisation d'un calendrier des manifestations touristiques à venir dans toute la région ; et
- la mise en place d'un espace Visiteurs (espace réservé aux notes d'évaluation des établissements hôteliers par les utilisateurs, visiteurs de la destination CEDEAO).

Les Directions du Tourisme et du secteur privé de la Commission superviseront les prochaines étapes pour le déploiement de la plateforme. Ce programme entre dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions décennal ECOTOUR 19-29 qui vise à renforcer la capacité de l'industrie touristique à créer des emplois et à redistribuer les richesses de manière inclusive jusqu'au niveau des communautés locales.

### Lancement du Centre d'Informations et de Coordination (CIC) du marché régional de l'électricité



La CEDEAO a inauguré, le **17 novembre 2023**, le Centre d'Informations et de Coordination (CIC) du *West African Power Pool* (WAPP) implanté au Bénin, dans la localité d'Abomey-Calavi sur une superficie de 5 000 m<sup>2</sup>. Sa réalisation entre dans le cadre des activités de la Communauté pour concrétiser et rendre fonctionnel le marché régional unifié de l'électricité.

Selon Monsieur Sédiko Douka, Commissaire de la CEDEAO en charge des Infrastructures, de l'Énergie et de la Digitalisation qui s'est exprimé lors de la 15<sup>ème</sup> réunion des Ministres en charge de l'énergie de la CEDEAO, le taux d'accès à l'énergie des populations de la région serait de l'ordre de 54% en général et de moins de 10% en milieu rural. Ces chiffres montrent que près de 180 millions de personnes n'ont pas accès à l'électricité dans la région. L'Afrique en général et la CEDEAO en particulier font partie des zones où la consommation d'énergie par habitant est la plus faible. Elle est estimée en moyenne à 181 kWh par an pour l'Afrique comparée à l'Europe (6 500 kWh) et aux États-

Unis (13 000 kWh)<sup>2</sup>. Cette situation réduit les chances des États-membre d'atteindre les Objectifs de Développement durable des Nations unies.

Pour inverser la tendance, la CEDEAO a choisi de miser sur le **marché régional de l'électricité** et ses Institutions, dont notamment le **Centre d'Informations et de Coordination (CIC)** nouvellement mis en place. Le fonctionnement du marché régional de l'électricité repose sur la promotion des échanges d'énergie à travers le développement des capacités de production et l'interconnexion des réseaux électriques des États membres.

Adopté le 21 juin 2013<sup>3</sup>, le **marché régional de l'électricité** se définit comme « l'ensemble des échanges transfrontaliers d'énergie électrique onéreux et des services associés, réalisés à travers le Réseau de transport dans l'espace de la CEDEAO ». Il vise l'approvisionnement en énergie électrique des populations de l'espace régional. Ce marché repose sur les principes de la liberté de transit de l'énergie, du libre accès des tiers et des

<sup>2</sup> le « New deal » pour l'énergie en Afrique : un partenariat pour éclairer et électrifier le continent d'ici à 2025-Progrès sur la mise en œuvre.

<sup>3</sup> Directive C/DIR/1/06/13 sur l'organisation du marché régional de l'électricité

clients éligibles aux réseaux de transport et de distribution, de la libre concurrence et de la non-discrimination entre acteurs du marché. Il est devenu effectif en juin 2018<sup>4</sup>, soit cinq ans après son adoption.

Le marché régional de l'électricité de la CEDEAO repose principalement sur le **Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest-Africain (EEEOA)**, adopté en décembre 1999 et plus connu sous sa dénomination anglophone de **West African Power Pool (WAPP)**. Le WAPP est l'organe de développement, de mise en œuvre et de coordination des activités du marché régional de l'électricité. Il constitue, avec l'**Opérateur du Système-Marché (OSM)** et l'**Autorité de Régulation régionale du secteur de l'Electricité de la CEDEAO**, les organes de gouvernance du marché régional.

Le Sénégal, par l'entremise de la Société nationale d'Electricité (SENELEC) assure la vice-présidence du WAPP. L'institution, basée à Cotonou (Bénin), va jouer un rôle déterminant dans la marche de l'organisation régionale vers la concrétisation du projet d'interconnexion des réseaux électriques des Etats membres. Ainsi, à travers son dispositif, les pays interconnectés de la région sont passés de neuf (09) en 2019 à quatorze (14) en 2023. Seul le Cap-Vert qui est un Etat insulaire n'est pas connecté au réseau. De même, la capacité de production en énergie électrique de la région a atteint 77 072 GWh en 2019<sup>5</sup>. En effet, c'est sous l'égide du WAPP que la CEDEAO a pu construire 5 748 km de lignes haute tension (330 kV et 225 kV) et installer 2 414 MW de puissance électrique (hydraulique, gaz et solaire). Il s'y ajoute 2 763 km de lignes haute tension et 2 455 MW de capacités de production, principalement en

énergies renouvelables, qui seraient en cours de réalisation.

Créé dans le cadre du WAPP, le **Centre d'Informations et de Coordination (CIC)** est devenu pleinement fonctionnel dès son inauguration, le 17 novembre 2023. En sus de ses propres bureaux, le CIC abrite également des infrastructures techniques de la bourse de l'énergie et les bureaux administratifs du Secrétariat général du WAPP.

Le CIC, à travers ses missions, va sans doute permettre de révolutionner le visage du secteur de l'énergie en Afrique de l'Ouest. En effet, le CIC sert tout d'abord de plateforme commerciale pour coordonner le fonctionnement du WAPP. Grâce à l'intégration des réseaux électriques nationaux dans un marché régional unifié de l'électricité, il permet d'assurer, à moyen et long termes, l'approvisionnement en énergie électrique de façon régulière, fiable et à moindre coût au profit des populations. Le CIC constituera, à terme, une sorte de bourse régionale de l'électricité qui favorise la mise en place d'un marché interactif et compétitif où vont se confronter l'offre et la demande d'électricité.

De par son rôle tendant à améliorer considérablement la confiance dans le fonctionnement du commerce d'électricité, le CIC ouvre une véritable lueur d'espoir pour la concrétisation du programme de Corridor d'énergie propre de l'Afrique de l'Ouest (WACEC) visant à générer une puissance supplémentaire de 2 000 mégawatts d'ici à 2030.

<sup>4</sup> Décision n°012/ERERA/18 portant date d'entrée en vigueur des Règles du Marché régional de l'Electricité de la CEDEAO

<sup>5</sup> Base de données énergétiques africaines, 2019

# Session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'UEMOA



La Session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'UEMOA s'est tenue le 21 décembre 2023 au siège de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. A cette occasion, le Conseil a examiné le budget des organes de l'Union au titre de l'exercice 2024, le rapport d'exécution de la surveillance multilatérale de décembre 2023 et a adopté le projet de textes relatif aux perspectives économiques et financières des États membres de l'UEMOA au titre de la période 2024-2028 ainsi que les décisions ci-après : la Décision N°019 du 21/12/2023/CM/UMOA relative à l'adoption du projet de loi uniforme portant réglementation de la microfinance dans les États membres de l'Union monétaire ouest-africaine ; et la Décision N°020 du 21/12/2023/CM/UMOA fixant le capital social minimum des banques et des établissements financiers de crédit dans les États membres de l'UMOA.

Le **budget au titre de l'exercice 2024** des organes de l'Union se chiffre en recettes et dépenses à un montant de 142 milliards FCFA contre des prévisions révisées de 145,5 milliards en 2023, soit une baisse de 3,5 milliards correspondant à un taux relatif de 2,4%. Cette baisse est en lien avec le faible taux de reversement du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) par certains États membres et la réduction des ressources extérieures.

Au titre de l'examen du **rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale**, le Conseil des Ministres a noté la consolidation des performances économiques des États membres de l'UEMOA en 2023. Cette consolidation est

intervenu dans un environnement international marqué par un ralentissement du taux de croissance économique mondiale qui est estimé à 3,0% après 3,5% en 2022, du fait notamment aux répercussions de la crise russo-ukrainienne, des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, de la persistance de l'inflation et du resserrement continu des politiques monétaires.

Dans ce contexte, le **taux de croissance économique de l'Union** en 2023 est ressorti à 5,7% comme en 2022, en lien avec la bonne performance de tous les secteurs d'activités. La Côte d'Ivoire (7,0%) enregistre le taux de croissance le plus élevé suivi du Togo (6,4%), du Bénin (6,1%) et du Mali (5,2%). Dans les autres États, la croissance est ressortie à 4,4% au Burkina Faso et Niger (4,4%), 4,2% en Guinée-Bissau et 4,1% au Sénégal.

Ainsi, les prix à la consommation ont baissé à 3,7% contre 7,4% en 2022, marquant un retour progressif à la norme de **l'inflation** moyenne annuelle de l'Union. Cette détente de la consommation est liée, entre autres, à la hausse de la production de la campagne agricole 2022/2023, à la poursuite des mesures ciblées prises par les États pour lutter contre la vie chère et à la baisse des cours mondiaux des produits alimentaires et énergétiques. Le taux d'inflation est inférieur à 3% au Burkina Faso (0,9%), au Mali (2,1%) et au Bénin (2,7%). Il est compris entre 3-5% au Niger (3,7%) et en Côte d'Ivoire (4,3%) et il est supérieur à 5% au Togo (5,2%), au Sénégal (6,0%) et en Guinée-Bissau (7,1%).

La situation des **finances publiques** en 2023 est caractérisée par une réduction du déficit budgétaire global ressorti à 5,3% du PIB contre 6,7% en 2022. Il est inférieur à 5% au Niger (3,9%), Bénin (4,3%), Mali (4,4%) et Sénégal (4,8%) et supérieur à 5% en Côte d'Ivoire (5,3%), Guinée-Bissau (5,5%), et Togo (6,6%) et Burkina Faso (8,4%). Le taux d'endettement s'est établi à 59,5% en 2023 contre 57,6% en 2022, soit une progression de 1,9 point de pourcentage. Le service de la dette publique a augmenté de 6,8% par rapport à 2022. En outre, la part des recettes publiques consacrée au service de la dette représente plus de 50% dans cinq (05) Etats membres (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Niger, Togo).

La **situation extérieure** de l'Union en 2023 est caractérisée par une réduction du déficit du compte courant de 1,3 point par rapport à 2022 pour se situer à 7,0% du PIB. Le solde global de la balance des paiements est ressorti déficitaire à 3 008,9 milliards contre 3 343,1 milliards en 2022, en ligne avec la hausse du compte capital et l'atténuation du déficit du compte courant modérée par le repli des entrées au titre du compte financier.

Quant à la **situation monétaire** de l'Union à fin décembre 2023, comparée à celle enregistrée à fin décembre 2022, elle est marquée par un accroissement de 7,8% de la masse monétaire contre 11,3% en 2022, consécutif à la progression des créances intérieures atténuée par la dégradation des actifs extérieurs nets (AEN).

### ➤ **Perspectives macroéconomiques à moyen terme 2024-2028**

Pour 2024, l'activité économique au sein de l'Union devrait poursuivre son dynamisme avec un taux de croissance de 6,5%. Par pays, le taux de croissance s'afficherait comme ci-après : Bénin (6,5%), Burkina Faso (6,4%), Côte d'Ivoire (7,0%), Guinée-Bissau (5,7%), Mali (5,3%), Niger (13,0%), Sénégal (9,2%) et Togo (6,6%).

Le solde global des échanges extérieurs des Etats membres de l'UEMOA dégagerait un excédent de 874,5 milliards, soit à 0,7% du PIB contre un déficit de 2,5% en 2023. En effet, l'entrée en production des unités gazières et pétrolières dans certains pays conforterait les comptes extérieurs de l'Union.

S'agissant des perspectives économiques et financières à moyen terme (2024-2028), les projections indiquent une poursuite de la dynamique de croissance et une réduction progressive du déficit budgétaire dans tous les Etats membres. La consolidation budgétaire pourrait s'observer en 2025 dans cinq (05) Etats membres (Bénin, Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal et Togo).

Ces résultats dépendront, d'une part, de l'évolution de la crise russo-ukrainienne et des tensions géopolitiques au Moyen-Orient en plus de la capacité des Etats à contenir la crise sécuritaire et, d'autre part, des efforts de recouvrement des ressources intérieures ainsi que de l'amélioration de la gestion des finances publiques.

Pour assurer la viabilité de l'Union et donner plus d'espace budgétaire aux Etats membres en vue de la mise en œuvre efficace des plans nationaux de développement, il est impératif de créer ou de préserver les conditions d'un climat socio-politique apaisé dans tous les États membres et de poursuivre les efforts de mobilisation des ressources, notamment internes.

Aussi, un projet de matrice des recommandations prenant en compte ces impératifs a été élaboré à l'attention du Conseil des Ministres.

Les **points d'attention pour le Sénégal** ont porté sur la hausse de la masse salariale en 2022 et 2023 et la baisse du taux d'endettement sur la période 2023-2028. Ainsi, la progression de la masse salariale de 24,5% en 2022 est en liaison avec les mesures de revalorisation salariale et leur extension à l'ensemble des agents de la fonction publique. En 2023, la masse salariale a

progressé de 12,0% sous l'effet, notamment des accords signés entre l'Etat et les organisations syndicales des secteurs de l'éducation et de la santé.

Concernant le taux d'endettement, le Gouvernement met en œuvre une stratégie de gestion active de la dette pour lisser le service de la dette et limiter le risque de change afin d'assurer un meilleur alignement aux seuils fixés dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette. Par ailleurs, la stratégie de recouvrement des recettes à moyen terme (SRMT) contribuerait à la maîtrise de la dette à travers un taux moyen annuel de pression fiscale de 20,5% sur la période.

➤ **Recommandation N°02/2023/CM/UEMOA relative aux perspectives économiques et financières des Etats membres de l'UEMOA au titre de la période 2024-2028**

Pour renforcer la résilience des économies de l'Union et assurer la stabilité macroéconomique à moyen terme, il est impératif de créer ou de préserver les conditions d'un climat socio-politique apaisé dans tous les États membres et de poursuivre les efforts de mobilisation des ressources tant internes qu'externes. A cet égard, les États membres de l'Union sont invités à prendre des dispositions pour poursuivre les efforts de mobilisation des ressources tant internes qu'externes.

En outre, les États membres sont encouragés à identifier tous les facteurs de vulnérabilité économique et à mettre en place des outils et un cadre spécifique pour leur suivi afin d'anticiper les mesures de mitigation des effets des chocs.

		INDICATEURS MACROECONOMIQUES EN 2023							
		Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée - Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1	Solde budgétaire global, dons compris, sur PIB nominal	-4,3	-8,4	-5,3	-5,5	-4,4	-3,9	-4,8	-6,6
2	Taux d'inflation annuel moyen	2,7	0,9	4,3	7,1	2,1	3,7	6,0	5,2
3	Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal	54,1	59,7	58,1	81,6	51,7	56,6	69,4	66,9
4	Masse salariale sur recettes	37,1	44,1	33,8	51,7	52,6	42,6	34,4	38,0
5	Taux de pression fiscale	12,8	17,8	13,9	9,5	14,9	7,9	19,0	13,8
6	Taux de croissance du PIB réel	6,1	4,4	7,0	4,2	5,2	4,4	4,1	6,4



## 20 ans de Politique agricole de l'UEMOA : bilan et perspectives

La Commission de l'UEMOA a organisé un Colloque sous-régional sur la Politique agricole de l'Union (PAU) sous le thème « **20 ans de Politique agricole de l'UEMOA : bilan et perspectives** ».



La rencontre s'est tenue en octobre 2023, à Ouagadougou (Burkina Faso) dans un contexte marqué par de nombreux chocs endogènes et exogènes dans lequel la PAU a été mise en œuvre et a impacté la vie économique et principalement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations de l'Union. En effet, l'Union enregistre une augmentation sensible des productions agrosylvopastorales et halieutiques résultant essentiellement de l'extension de la base productive et dans une moindre mesure de l'amélioration de la productivité. En outre, la situation alimentaire ne cesse de se dégrader avec environ trois (3) millions de personnes en besoin d'assistance dans la zone en raison entre autres de la crise sécuritaire, du changement climatique, etc.

L'analyse du bilan de la production agricole a fait ressortir une production de :

- 31967 milliers de tonnes de céréales pendant la campagne agricole de 2022-2023 contre 13 053 milliers de tonnes pour la campagne 2001-2006, soit un

accroissement moyen annuel de 4,4% sur la période. Le riz et le maïs affichent les plus fortes progressions, respectivement de 5,9% et de 6,5% ;

- 28 850 milliers de tonnes de racines et tubercules pendant la campagne agricole de 2022-2023 contre de 13 300 milliers de tonnes en 2000-2001, soit un accroissement annuel de 4% en moyenne sur la période ;
- 4 696 milliers de tonnes en 2021 pour les autres cultures vivrières, bananes et plantains, ananas, arachide non décortiquée, avocats, fève de soja et de sésame contre 1 292 milliers de tonnes en 2001 ;
- le cheptel des ruminants s'est accru de 9 043 milliers de têtes en 2001 à 19 302 milliers en 2021. Celui de la volaille est passé de 148 691 milliers de têtes en 2001 à 351 015 milliers de têtes en 2021, soit une augmentation de 136,07% sur la période ;
- les productions de lait, d'œufs et de viande, en tonnes affichent une tendance à la hausse, avec des variations respectives de 81,32%, 67,78% et de 76,82% entre 2001 et 2021 ;
- les productions halieutiques et aquacoles ont connu une hausse modeste de l'ordre de 26,82% entre 2001 et 2021.

Au titre des échanges agricoles, l'analyse a montré que les importations des produits agrosylvopastoraux et fauniques (ASPHF) sont passées de 1,63 Md de dollars US en 2001 à 9,76 Mds de dollars US en 2021, soit une hausse globale de 498,15%. Les exportations ont varié de 2,54 à 11,71 Mds de dollars US soit, un solde excédentaire de 0,91 et 1,94 Md de dollars US

respectivement sur la même période. Concernant, les produits agroalimentaires, les transactions intracommunautaires ont légèrement progressé, tirées par le Sénégal, alors que des signaux d'une réorientation progressive des exportations de la Côte d'Ivoire vers l'espace hors -UEMOA se font sentir.

### I. Cadre institutionnel et des instruments de politique publique et étendue et des limites des mécanismes de financement agricoles

L'analyse du cadre institutionnel et des instruments de politique publique pour la mise en œuvre de la PAU, a montré que l'Union s'est dotée : (a) d'un cadre institutionnel de pilotage de la PAU, qui comprend le Comité de Haut Niveau pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CHN-SAN), le Conseil des Ministres et la Commission de l'UEMOA et le Département de l'Agriculture, des Ressources en Eaux et de l'Environnement (DAREN) ; (b) d'instruments de mise en œuvre de la PAU intégrant la programmation pluriannuelle des activités, le Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) et le Système d'Information Agricole Régional (SIAR).

S'agissant de l'étendue et des limites des mécanismes de financement agricole, l'analyse a fait ressortir que l'objectif de 10% des dépenses publiques alloué à l'agriculture, fixé par le PDDAA, n'a pas été atteint dans la zone UEMOA. De plus, il est noté une hausse du budget agricole régional et des IDE, ainsi qu'une faible part de crédits octroyés par les banques commerciales aux agriculteurs.

### II. Perspectives de développement agricole

Au titre de l'analyse des perspectives, l'UEMOA ambitionne de doter la sous-région d'une PAU-2 orientée dans une perspective

claire de sécurité et de souveraineté alimentaires à l'horizon 2040. A cet effet, la démarche est fondée entre autres sur l'analyse de l'évolution des cadres programmatiques avec le passage des OMD aux ODD, de Maputo à Malabo et de ECOWAP-2010 à ECOWAP-2025 ainsi que sur la définition des domaines et actions prioritaires d'intervention de l'Union pour une meilleure efficacité et visibilité tenant compte des autres Organisations intergouvernementales (OIG). Les orientations stratégiques de souveraineté alimentaire à l'horizon 2040 s'articulent autour d'une vision qui sera opérationnalisée à travers l'objectif général de la PAU-2 qui est de « **Réduire fortement les importations de produits de grande consommation (en particulier le riz, le maïs, le blé, la viande, le lait, le poisson) tout en diversifiant et augmentant la valeur des exportations de produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques (ASPH) de la zone UEMOA** ».

Les recommandations formulées à l'endroit :

- **de la Commission** : la nécessité de la mise en œuvre de mesures pour (i) favoriser le développement d'une industrie régionale de production d'intrants et des équipements ; (ii) développer un programme régional agro industriel ; (iii) renforcer l'efficacité des programmes régionaux d'accès au foncier sécurisé et la synergie avec les OIG partenaires ;
- **des Etats membres** : l'application des règlements et mesures communautaires et le renforcement des systèmes de suivi de la situation alimentaire ;
- **des autres parties prenantes de la PAU2** : le renforcement des concertations internes et la synergie des actions.

### Première Journée régionale de la statistique



La Commission de l'UEMOA a organisé pour la première fois, la **Journée régionale de la statistique de l'UEMOA** qui s'est tenue à Ouagadougou (Burkina Faso), le 05 décembre 2023. Le thème a porté sur la modernisation des écosystèmes de données pour accélérer la mise en œuvre de la Zone de Libre-Échange continentale africaine (ZLECAf) en mettant l'accent sur le rôle des statistiques officielles et des grands ensembles de données dans la transformation économique et le développement durable de l'Afrique.

Cette journée a été marquée par une conférence-débat et une présentation des plateformes de diffusion des données statistiques.

A cette occasion, l'Union a présenté plusieurs dispositifs de collecte, de stockage et de publication de données dont les plus utilisés sont la plateforme en ligne de la Base de données de la Surveillance Multilatérale (BDSM), le Site web de diffusion des résultats du Programme d'harmonisation et de modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages au sein de l'UEMOA, le Système d'Information agricole régional (SIAR) et le Système d'Information énergétique de l'UEMOA (SIE-UEMOA).

Concernant la BDSM, elle a été créée et adoptée en 2005 par la Commission comme outil essentiel pour l'élaboration des rapports périodiques sur la surveillance multilatérale ainsi que les travaux de prévision et d'analyse économique. Depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, les Etats membres sont tenus de renseigner les informations dans la plateforme en ligne qui a fait l'objet d'une première évaluation la même année par la Commission de l'UEMOA à Dakar, conformément à la décision N° 05/2013/CM/UEMOA, instituant un cadre d'échange des informations statistiques relatif à l'évaluation de la disponibilité des données de la surveillance multilatérale. A l'examen des différentes fiches et sous fiches, **le Sénégal** a obtenu globalement une note de **73,3 sur 100**. Ainsi, la recommandation de la Commission à l'attention du Sénégal est de procéder dans les meilleurs délais à la finalisation du processus de rétopolation des données.

Concernant le Système d'Information agricole régional (SIAR), il a été relancé en fin 2023 après plusieurs années de léthargie. A ce titre, il devrait faire l'objet d'une intégration dans un dispositif holistique afin de produire des données et des informations fiables pour faciliter la prise de décision.

# Stabilisation macroéconomique : le policy-mix face aux crises récurrentes



En novembre 2023, la Commission de l'UEMOA a organisé la deuxième réunion technique des Comités Nationaux de Politique Economique (CNPE) des Etats membres de l'UEMOA sur les dossiers de la surveillance multilatérale. Le thème principal est « la Stabilisation macroéconomique au sein de l'Union : le policy-mix face aux crises récurrentes ». La réunion s'est tenue dans un contexte où l'économie mondiale a été affectée par deux crises successives : la pandémie de COVID-19 et le conflit russo-ukrainien.

A l'instar des pays développés et émergents, les Etats membres de l'UEMOA ont fait face aux effets négatifs de ces crises. En effet, la COVID-19 a fait chuter la croissance à 1,8% en 2020. La reprise économique qui s'en est suivie a permis de relancer cette croissance à 6,1% en 2021. Cette dernière a été freinée par la crise russo-ukrainienne entraînant un ralentissement de la croissance qui s'est établie à 5,7% en 2022.

Face aux effets de ces crises, les Etats membres et la BCEAO ont pris des mesures de politique économique pour les endiguer.

Les Etats membres ont adopté entre autres mesures budgétaires la réorientation des dépenses, les allègements fiscaux (fiscalité intérieure, droit de porte) et les mesures de soutien aux ménages vulnérables.

Les mesures budgétaires du Sénégal contre la COVID-19 sont relatives aux subventions dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et des prix des denrées de première nécessité ainsi que des transferts monétaires.

Au titre de la Banque centrale, pour faire face aux tensions inflationnistes du fait de la crise ukrainienne, les autorités monétaires de l'union ont relevé les taux directeurs de 25 pdb à cinq reprises entre juin 2022 et septembre 2023. Elles sont également revenues sur les adjudications à taux variables. Ces mesures ont entraîné la hausse des taux d'intérêt sur le marché monétaire, l'ajustement de la liquidité en fonction des besoins réels des banques, la baisse de la contribution de la demande

domestique à l'inflation interne et surtout le retour de l'inflation dans la zone cible de [1%-3%] depuis le troisième trimestre 2023.

**Au niveau régional**, en sus de l'existence des instances communautaires, la production d'une note d'information sur le policy-mix à l'endroit du Conseil des Ministres pour une meilleure sensibilisation des autorités de l'Union a fait l'objet d'une proposition. A ce titre, la Commission poursuivra ses actions en vue de faire adopter le projet d'un nouveau pacte de convergence, outil indispensable pour une meilleure coordination du policy-mix dans une union monétaire. Elle accélérera également la mise en place du fonds de stabilisation macroéconomique pour une efficacité de la politique monétaire dans un environnement asynchrone, ce qui pourrait permettre de prendre en compte les spécificités des économies des Etats face aux chocs.

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- **à l'endroit des Etats membres :**

- la poursuite du partage des informations statistiques de qualité en matière de politique budgétaire avec les institutions communautaires pour un meilleur suivi, notamment en temps de crise ;
- le renforcement de l'arrimage entre les politiques budgétaires et la politique

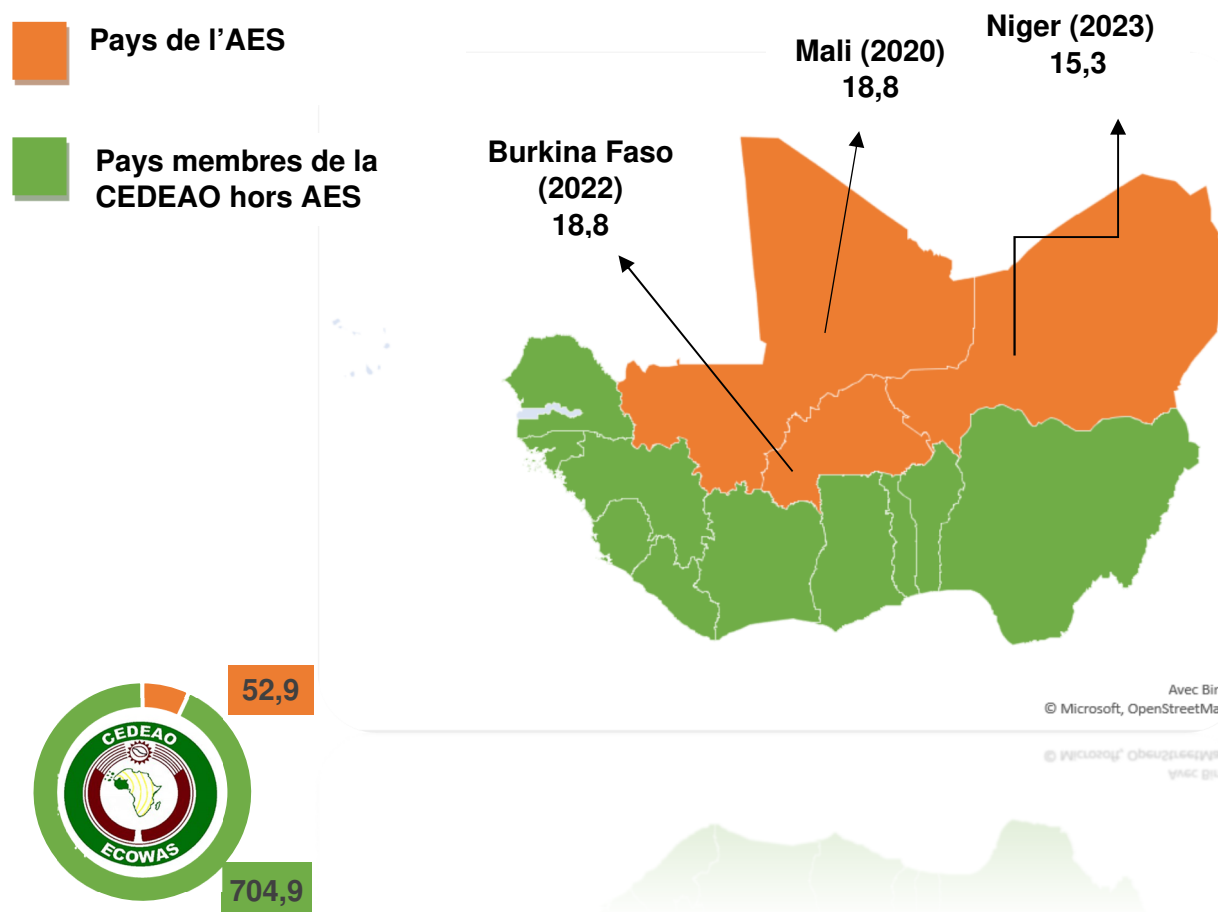
monétaire commune pour améliorer la stabilité macroéconomique de l'Union ;

- la transmission aux institutions communautaires, des résultats de diagnostic macroéconomique pour une meilleure coordination des politiques économiques ;
  - le renforcement des capacités des cadres des CNPE en matière d'analyse des politiques, notamment dans le domaine de la coordination de la politique budgétaire avec la politique monétaire commune.
- **A l'endroit de la Commission de l'UEMOA :**
  - la poursuite : des actions en vue de doter les CNPE d'outils d'analyse et d'évaluation d'impact du policy-mix sur les agrégats macroéconomiques des Etats membres et de faire adopter un nouveau pacte de convergence ;
  - la poursuite du processus de mise en place du fonds de stabilisation macroéconomique ;
  - le renforcement de la synergie d'actions avec le monde universitaire sur les thématiques d'intérêt pour l'exercice de la surveillance multilatérale.

## Retrait du Mali, du Burkina Faso et du Niger de la CEDEAO : quels enjeux pour l'économie sénégalaise ?

L'annonce des dirigeants de l'Alliance des Etats du Sahel (AES), composée du Burkina Faso, du Mali et du Niger, de leur sortie de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) marque un tournant décisif au processus d'intégration régionale. Les conséquences géopolitiques, économiques et sociales pour la communauté, bien qu'incertaines risquent d'être ressenties par les populations et les institutions régionales. En effet, ces pays, avec une superficie de 2 781 205 km<sup>2</sup> (54,4% de l'espace régional) et une population de 71,5 millions d'habitants (20% de la population totale de la communauté) jouent un rôle important dans le processus d'intégration. Ils contribuent en moyenne pour 7,2% de la richesse de la CEDEAO sur la période 2020-2022.

**Carte 1 : Poids économique des pays de l'AES (PIB en milliards de dollars)**



**Source :** Calcul des auteurs à partir des données de Statista

Les répercussions économiques pourraient être notoires pour ces pays du fait de leur position géographique (pays littoral). Cet enclavement fait des pays côtiers comme le Sénégal, des partenaires commerciaux stratégiques. Les répercussions directes de ce retrait sont entre autres, la perturbation des échanges intracommunautaires, la réduction de la taille du marché et du potentiel économique, l'entrave

à la libre circulation des personnes et des biens et l'arrêt ou la suspension de tous les projets/programmes de la CEDEAO tels que, entre autres, la Réserve régionale de sécurité alimentaire, le Projet d'identité unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en l'Afrique de l'Ouest (WURI) et le Projet de marché régional de l'électricité de la CEDEAO. D'après la Commission de la CEDEAO, ces projets/programmes se chiffrent à une valeur supérieure à 500 millions de dollars USD. En outre, des conséquences sur les ressources provenant des prélèvements communautaires de la CEDEAO sont à prévoir.

Au niveau individuel, les impacts seraient mitigés et différemment ressentis d'un pays à l'autre. Ces trois pays de l'hinterland font transiter une bonne partie de leurs marchandises via principalement les ports du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo. Leur retrait impacterait les transports de marchandises, dans la mesure où la CEDEAO avait mis en place le Transit Routier inter Etat (TRIE) pour faciliter l'acheminement des marchandises à partir des ports de la région. Le Tarif extérieur commun (TEC) et le Schéma de Libéralisation des Echanges (SLE) constituent d'importantes dispositions pour la facilitation et le renforcement du commerce intra-communautaire. Ainsi, la sortie d'un Etat membre se traduirait par la perte des avantages liés au SLE pour le pays sortant mais ne restera pas sans conséquences pour ses partenaires commerciaux.

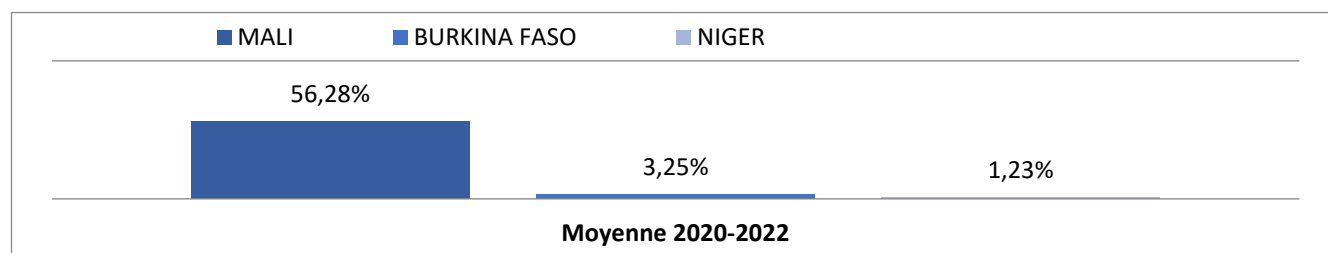
Le présent dossier analyse les enjeux et défis de cette sortie sur l'économie sénégalaise. Etant donné que le Mali reste le premier client du Sénégal, avec une part de 22% des exportations totales (l'analyse se concentre principalement sur ce dernier, sachant également que le volume de commerce entre le Sénégal et les deux autres pays est très faible (moins de 5% du total des échanges).

## • IMPACT SUR LES ECHANGES COMMERCIAUX

### - Echanges des Etats de l'AES avec le Sénégal

La structure des échanges commerciaux du Sénégal se caractérise par une asymétrie entre les partenaires à l'exportation et ceux à l'importation. En effet, si pour les importations, le pays s'approvisionne essentiellement des pays de l'Union européenne et de la Chine, la CEDEAO constitue la première destination des exportations sénégalaises, en captant en moyenne sur la période 2020-2022, près de 38% du total. Les importations en provenance de la CEDEAO ne représentent que 8,3% du total de ses approvisionnements.

**Graphique 1** : Exportations du Sénégal vers les pays de l'AES rapportées au total de la CEDEAO



**Source** : Base de données trade-map, calcul de l'auteur

Le Mali qui capte près de 700 milliards de F CFA (22%) en 2022 des exportations totales reste le premier client du Sénégal. A l'échelle de la CEDEAO, la part des exportations du Sénégal vers le Mali représente 56,3%. Les principaux produits vendus à ce partenaire sont constitués essentiellement de produits pétroliers (64%), de préparations alimentaires (10%), de ciment (8%), de céréales (3%), de fer, de fonte et d'acier (3%). Quant aux importations en provenance du Mali, elles sont très faibles et représentent 0,3% du total en provenance de la CEDEAO.

S'agissant du Burkina Faso et du Niger, leurs échanges commerciaux avec le Sénégal demeurent faibles. Les exportations respectives de ces pays sont ressorties en moyenne à 3,25% et 1,23% du total des expéditions du Sénégal vers la CEDEAO. Les importations, pour leur part, sont plus faibles avec 0,09% et 0,06%, respectivement.

**Tableau 1** : Flux commerciaux des pays de l'AES par rapport au Sénégal

	2021	2022	2023	Moyenne	
(En milliards de FCFA)	Val.	Val.	Val.	Val.	%
<b>Mali</b>					
Importations	2.3	0.9	21.6	8.3	2.0%
Exportations	582.6	708.8	739.0	676.8	55.4%
<b>Burkina Faso</b>					
Importations	0.4	0.9	0.3	0.5	0.1%
Exportations	36.8	35.3	36.6	36.2	3.0%
<b>Niger</b>					
Importations	0.5	0.0	0.3	0.3	0.1%
Exportations	13.0	13.6	10.7	12.4	1.0%

**Source** : ANSD, calcul des auteurs

Bien que les statistiques officielles des échanges avec ces pays montrent des parts faibles pour les importations, il convient de souligner l'existence d'un important flux de commerce informel transfrontalier notamment avec le Mali concernant le commerce de bétail.



### - Echanges sous le Schéma de Libéralisation des Échanges (SLE)

Le de Libéralisation des Échanges de la CEDEAO (SLE) a pour objectif de promouvoir la libre circulation des marchandises entre les États membres. Ce schéma, créé en 1979, révisé ensuite en 2003 puis en



2018, permet aux entreprises de la Communauté d'exporter leurs produits sans paiement de droits de douane, à condition d'être agréées par un Comité National d'Agrément (CNA) au SLE et de disposer d'un Certificat d'origine pour chaque opération d'exportation. Ces agréments ont permis au Sénégal d'accéder potentiellement à un marché plus vaste et d'améliorer sa compétitivité au sein de la CEDEAO. En 2023, les échanges intracommunautaires sous SLE sont évalués à 573 milliards de FCFA, dont 205 milliards de FCFA (36%) avec le Mali, le Burkina Faso et le Niger.

### **Encadré : Relations bilatérales entre le Sénégal et le Mali**

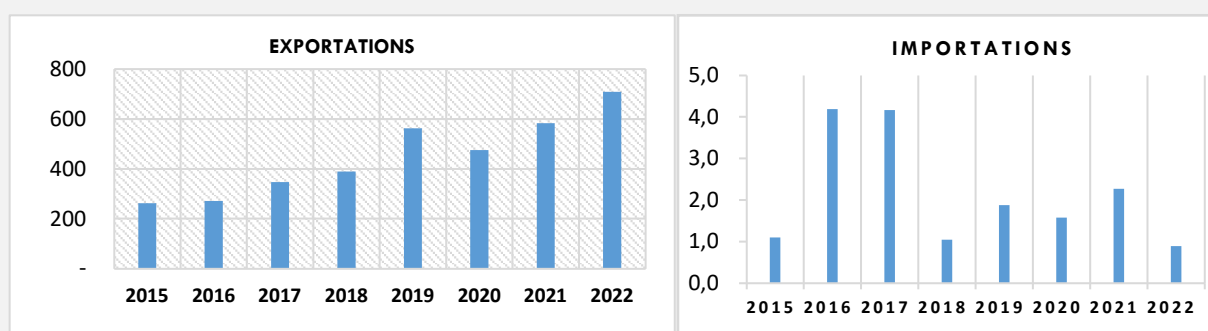
Le Mali et le Sénégal sont deux pays de l'Afrique de l'Ouest qui partagent une frontière commune longue de 419 km. Leurs relations bilatérales sont étroites du fait d'un brassage assez poussé de leurs peuples qui remonte à l'ère de l'Empire du Mali. Il existe une forte diaspora sénégalaise au Mali (24 000 en 2020 d'après un rapport de l'OCDE) et une présence importante de maliens au Sénégal.

Le Sénégal et le Mali ont noué pendant très longtemps des relations bilatérales, notamment à travers l'Afrique occidentale française (AOF) et la Fédération du Mali. Les deux pays sont également membres de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS).

Les relations entre les deux pays sont encore beaucoup plus étroites sur le plan des échanges commerciaux. En effet, le Mali, pays de l'hinterland, s'approvisionne principalement à partir des ports de Dakar et d'Abidjan. Le Corridor Dakar-Bamako, s'est imposé comme l'axe principal par lequel transitent les approvisionnements du Mali, en provenance de l'international. Le trafic par ce corridor, selon certaines sources<sup>6</sup>, assure plus de 50% des importations du Mali et génère des revenus importants pour le Sénégal, surtout dans les sous-secteurs des transports terrestres et du commerce. En 2020, d'après le Port autonome de Dakar (PAD), le trafic du corridor s'est chiffré à plus de 2 millions 700 mille tonnes. Il faut cependant relever que le dynamisme du trafic s'est atténué suite à l'arrêt du train Dakar-Bamako. Les travaux pour la reprise de la ligne ferroviaire sont en cours, mais devraient être accélérés, surtout dans le contexte actuel de crise géoéconomique régionale.

Ce transit par le port de Dakar a, par ailleurs, eu comme externalités positives le renforcement des relations commerciales entre les deux pays, faisant du Mali le premier débouché du Sénégal pour ses exportations. Le pays a capté en moyenne annuelle sur la période 2019-2022, près de 22% de la valeur totale des exportations du Sénégal. Les marchandises vendues au Mali sont en majorité composées de produits pétroliers raffinés, de ciments, de produits alimentaires tels que les bouillons, soupes, riz et autres préparations alimentaires ainsi que des cigarettes.

**Graphique 2 : Echanges commerciaux entre le Sénégal et le Mali**



Source : ANSD, DPEE

<sup>6</sup> Un Rapport de la Banque Mondiale a estimé que le corridor représente 51% en 2008

Comme illustré ci-dessus, la valeur des exportations du Sénégal vers le Mali a presque triplé entre 2015 et 2022, passant de 262 milliards à 708,8 milliards.

Les valeurs des importations du Sénégal en provenance du Mali les plus élevées sur la période 2015-2022 ont été enregistrées en 2016 et 2017, pour des montants proches de 4,1 milliards. En 2022, les exportations du Mali vers le Sénégal, ressorties à 0,89 milliard, ont atteint leur niveau le plus bas depuis 2015.

Toutefois, faudrait-il noter que le Mali est un grand fournisseur de bétail (bovins et ovins) au Sénégal, surtout à l'approche de cérémonies religieuses comme la Tabaski (moutons) et le Magal de Touba (bœufs).

Le commerce de bétail est un secteur économique crucial pour de nombreuses communautés rurales dans ces deux pays. Il représente une source de revenus pour les éleveurs du Mali et les commerçants sénégalais de bétail. L'essentiel des importations sénégalaises de moutons et de chèvres provient du Mali et de la Mauritanie. En 2021, sur les 901 768 moutons recensés sur le territoire national lors de la Tabaski, 25% proviendraient de ces deux pays.

D'autres produits tels que les tissus, les bijoux et la teinture font également l'objet d'importation en grande quantité du Mali, à travers parfois de circuits informels.

**En somme, les implications sur les échanges communautaires pourraient être moindres dans le court terme tant que les pays de l'AES restent dans l'UEMOA et se conforment à la réglementation du traité. Néanmoins, la collaboration bilatérale entre le Sénégal et le Mali, à travers des commissions mixtes gagnerait à être renforcée, en vue de consolider les acquis du Sénégal même en cas de sortie du Mali de l'espace UEMOA.**

**A moyen terme, les risques pourraient être atténués avec la mise en œuvre d'une série de réformes visant à renforcer la compétitivité du corridor Dakar-Bamako. Lesdites réformes sont relatives aux mesures pour la simplification du transit, la réhabilitation des routes, la réduction des tracasseries ainsi que la finalisation rapide des travaux de relance du chemin de fer Dakar-Bamako.**

## Mise en œuvre du Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO et de la Taxe Préférentielles Communautaire de l'UEMOA



**Au titre du dernier trimestre 2023, deux (2) décisions d'agrément ont été délivrées, renfermant sept (07) entreprises avec 17 produits.** Globalement, le nombre d'entreprises agréées se chiffre à cinq cent (500) entreprises avec plus de

1800 produits entre 1998 à 2023. Ces agréments ont permis d'accéder à un marché beaucoup plus vaste et d'assurer une meilleure compétitivité dans l'espace CEDEAO.

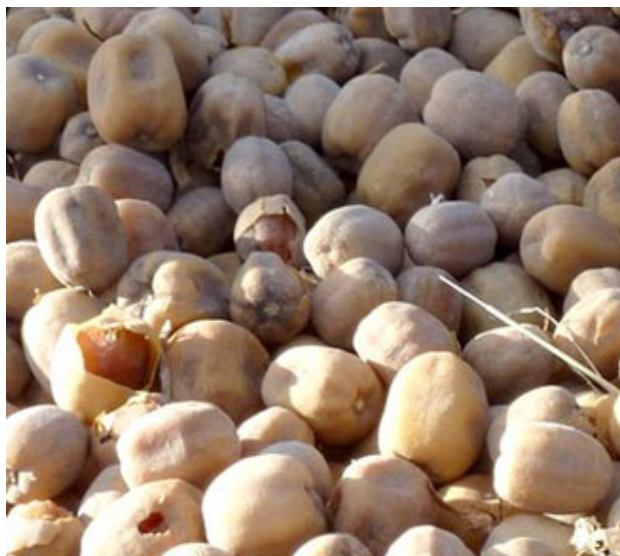
### ENTREPRISES ET PRODUITS AGREES AU SLE ET A LA TPC, TRIMESTRE 4/ 2023 :

ENTREPRISES	PRODUITS	DECISIONS D'AGREMENT
ETABLISSEMENT DIAKHATE EL HADJI MALICK Cité Tawfékh Yakar de NIAGUE E-mail : seldusenegal@gmail.com	2501.00.20.00 -Sel destiné à l'alimentation humaine/ -Salt for human consumption/ Sel iodé « L'OR BLANC DE LA TERANGA »	DECISION N°08/2023/DRI/MDIPMI du 21 Novembre 2023, notifiée par la Commission de la CEDEAO par lettre N°ECW/REL/13/CEEA-DCUT/ay-inc du 16 Décembre 2023
PHILIP MORRIS MANUFACTURING SENEGAL Km 11, Bld du Centenaire de la Commune de Dakar Boîte Postale : 50596 DKR Site web : <a href="http://www.pmi.com">www.pmi.com</a>	2402.20.00.00 - Cigarettes contenant du tabac/ - Cigarettes containing Tobacco/ Cigarettes (Marlboro Ice Blast)	
BATIPLUS INDUSTRIE SA KM 11 x Entrée Pikine, Dakar, Sénégal BP : 4334 RP Site web : <a href="http://www.groupebatimat.com/batiplus-dakar">www.groupebatimat.com/batiplus-dakar</a>	7208 53 00 00 Tôles noires laminées à chaud	Décision N°09/2023/DRI/MDIPMI du 14 Décembre 2023, notifiée par la Commission de la CEDEAO par lettre N°ECW/REL/13/CEEA-DCUT/ay-inc du 09 Janvier 2024
	7208 54 00 00 Tôles noires laminées à chaud	
	7216 61 00 00 Profilés en U - Profilés en bouteille - Profilés demi-bouteille - Lames persiennes - Lames rideaux	
	7306 50 1000 Tubes ronds	
	7306 50 9000 Tubes ronds - Tubes galvanisés	
	7306 61 0000 Tubes carrés - Tubes rectangulaires	
H & D INDUSTRIES S.A	3917 40 10 00 Accessoires pour canalisation d'eau	

## TEXTES COMMUNAUTAIRES

<p>Km 22 Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar                  BP : 2721 Dakar –Sénégal, E-mail : <a href="mailto:m.hachem@madargroup-sn.com">m.hachem@madargroup-sn.com</a>                  Site web : <a href="http://WWW.MADAR-SENEGAL.COM">WWW.MADAR-SENEGAL.COM</a></p>	<p>3924 90 10 00 Seaux en plastique</p> <p>3926 90 99 00 Arrosoirs en plastique</p>	
<p>MILLENIUM INDUSTRIE « M.I » S.A                  Dakar (Sénégal), 2 Place de l'Indépendance Immeuble Alioune Ardo SOW ex SDIH, 4ème Etage.</p>	<p>2202.99.90.00 VIMTO</p>	
<p>SIKA SENEGAL SUARL                  Route Sébi Ponty Bargny – Diamniadio                   E-mail : <a href="mailto:commercial@sn.sika.com">commercial@sn.sika.com</a></p>	<p>3214 10 10 00                  SikaCeram 50 GRIS -SikaCeram-80 Stop Water gris Bg 25 KG -SikaCeram-100 gris Bg 25KG- - SikaCeram-100 Extra gris Bg 25KG - SikaCeram-205 gris Bg 25 KG - SikaCeram-205 Extra Plus gris Bg 25 KG - SikaCeram-206 Flow SN grey Bg 25KG - SIKATop-107 PROTECTION (A+B) Gris (2composants) - SIKATop - 209 RESERVOIR (A+B) Gris (2composants) - SIKA Monotop 412 N 25 KG - Sika Monotop 612F</p> <p>3824 40 00 00                  SikaHydrofuge FC Fut de 216 L SikaHydrofuge FC Sn lbc 1000L Hydrofuge Sika Liquide lbc 1000L - Hydrofuge Sika liquide Fut de 206L - Hydrofuge Sika liquide Bidon de 20L - Hydrofuge Sika liquide Bidon de 5L - Plastiretard Fut de 213L - Plastiretard Cubi 1000L - SikaViscoCrete Tempo 12 PLUS IBC DE 1000L - SikaViscoCrete Tempo 12 PLUS - Fût de 230KG SikaViscoCrete Tempo - 10 Dr 1000L - SikaViscoCrete Tempo - 10 Dr 217L - Sikaplast Stallion Cubi de 1000L - Sikaplast Stallion Fut de 212L - Sika Plastiment 230 SN Fut de 212L - Sika Plastiment 230 SN IBC de 1000L - Super Sikalite 25x1KG - Sikagrind 180MY - Sikagrind 1820</p> <p>3824 50 00 00                  SikaGrout-217 Bg 25KG - SikaGrout-285 SN Bg 25KG</p> <p>3905 21 00 00                  SikaLatex Pro Bidon de 20L - SikaLatex Pro Bidon de 5L - SikaLatex Pro Bidon de 1L - Sikalastic color Blanc Seau 20KG - Sikalastic color Blanc Seau 5KG - Sikalastic-220W/ 200W Seau de 20KG</p>	
<p>UNITE DE PRODCUTION DE FARINE DE POISSON SENEGAL (UPFPS)                  Mballing Zone industrielle / Route de Joal (Mbour)E-mail : <a href="mailto:fambaye.alioune@gmail.com">fambaye.alioune@gmail.com</a></p>	<p>2301 20 00 00 Farine de poisson</p>	

## Les bienfaits du « Soump »



Le *Balanite aegyptiaca* ou « Soump » au Sénégal est plus connu sous le nom de dattier du désert. Cet arbre, très résistant à la chaleur et aux sécheresses, provient principalement du Sahara central et occidental et de l'Asie extrême-orientale. Très épineux et pouvant aller jusqu'à 8 m de haut, il fleurit de mars à mai pour fructifier de juillet en octobre. Les fruits du soump sont charnus, de forme ovale et couleur verdâtre-blanchâtre et contiennent une seule graine. Les dattiers du désert sont cultivés dans les sols sablonneux et désertiques du Sahel, de l'Égypte, du Soudan et de l'Inde. Ils jouent un rôle majeur dans la préservation écologique grâce à leur implémentation dans la Grande muraille verte de l'Afrique.

Riche en protéine, fibres, calcium, potassium, acides aminés, etc., le Soump ou *iboraghan* en bambara, généralement sucré est consommé sans l'épicarpe comme une datte ou friandise. Macérés, les fruits produisent une boisson prisée par les femmes allaitantes, les amandes oléagineuses et riches en azote<sup>7</sup> sont transformées en huile et la poudre obtenue après séchage des feuilles assaisonnent différents plats. En temps de

famine, l'épicarpe est moulu avec du mil pour en faire de la farine cuite en bouillie épaisse. Une fois refroidie, cette bouillie est consommée le matin et agit comme un véritable coupe-faim jusqu'au soir. Les fruits sont également utilisés comme appât dans la pêche traditionnelle.

Le soump possède également plusieurs vertus. Le liquide obtenu par pression des amandes stimule la production de lait maternel. Les noix riches en fibres agissent contre les troubles digestifs et les ballonnements grâce à ses propriétés laxatives. L'huile extraite des amandes traite les problèmes cutanés (peaux sèches) et soulage les rhumatismes grâce à ses propriétés anti-inflammatoires. Cette huile pas trop grasse, préserve l'hydratation de la peau et entre dans la composition des savons et sérums<sup>8</sup>. Les tiges du soump, taillées en cure-dent ou *siwak* nettoient efficacement les dents, luttant ainsi contre les caries tout en procurant une bonne haleine. De plus, les tiges et racines macérées, sont utilisées comme vermifuges et antivenimeux pour l'homme et comme traitement vétérinaire des chevaux<sup>9</sup>.



<sup>7</sup> [https://www.persee.fr/doc/jatba\\_0370-3681\\_1940\\_num\\_20\\_228\\_1576](https://www.persee.fr/doc/jatba_0370-3681_1940_num_20_228_1576)

<sup>8</sup> <https://www.pulse.sn/lifestyle/sante-femme/les-bienfaits-du-soump-ou-dattier-du-desert/gsbj15z>

<sup>9</sup> <https://fewwi.com/le-dattier-du-desert-bienfaits-utilisations-cosmetiques-alimentation/>

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION  
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**



**Cellule de Suivi de l'Intégration**